Mixité des métiers : comment lutter contre la ségrégation professionnelle ?



SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 09/09/2014

Saisine liée : AGIR POUR LA MIXITÉ DES MÉTIERS

Le gouvernement saisi le CESE sur la question de la mixité professionnelle

Le Gouvernement a fait de la mixité des métiers une priorité de sa politique pour l'emploi, avec l'objectif que d'ici 2025, un tiers des métiers deviennent mixtes (contre 12% aujourd'hui). Il a saisi le CESE sir le sujet de la mobilisation des acteurs économiques et sociaux.

Contrairement aux idées reçues, il n'existe que peu de métiers qui créent des contraintes physiques telles qu'ils ne puissent être proposés qu'à des hommes. Pourtant, l'emploi féminin se concentre dans une douzaine de familles professionnelles sur un total de 87. Le défi à relever est considérable : selon une étude récente de la DARES, il faudrait aujourd'hui qu'un peu plus de la moitié des personnes en poste change d'emploi pour atteindre un véritable équilibre des sexes dans les métiers.

Cette ségrégation professionnelle est un enjeu social et démocratique : il n'y a aucune raison que les orientations professionnelles ne puissent être les mêmes, pour les filles et pour les garçons, selon leurs souhaits.

C'est aussi un enjeu économique majeur pour les secteurs dont les métiers sont à prédominance féminine ou à prédominance masculine. Souvent les besoins de recrutement dans ces métiers ne sont pas satisfaits. C'est en élargissant les possibilités de recrutement que 1'on se donne les moyens à la fois de recruter les profils adaptés et de changer les représentations. C'est le cas dans le secteur de l'informatique, contraint de se tourner vers l'étranger pour recruter des compétences alors même que des marges importantes de progrès existent pour intéresser davantage de femmes à ces métiers. C'est le cas aussi des métiers de la petite enfance et du grand âge pour lesquels l'absence de mixité contribue à la moindre attractivité.

Faire progresser la mixité des métiers est donc un élément clé de notre compétitivité, à l'échelle de la Nation comme à celle de l'unité économique : les professionnels du transport, du bâtiment, des métiers de l'environnement le disent comme ceux des services aux personnes âgées, du soin, de la propreté ou de la coiffure.

Pour ces raisons le Gouvernement a décidé d'en faire une priorité de sa politique pour l'emploi, avec l'objectif que d'ici 2025, un tiers des métiers deviennent mixtes (contre 12% aujourd'hui) : il souhaite inscrire les acteurs concernés dans un cadre global construit autour d'objectifs précis et contractualisés, pour promouvoir la mixité. C'est le sens de la plateforme d'actions présentée le 6 mars 2014 qui prévoit notamment de mettre la question de la mixité au cœur du nouveau service public régional de l'orientation, d'assurer la mixité dans dix secteurs d'activité clés, de faire de la révision quinquennale des classifications de branche un levier de progrès pour la mixité, d'agir sur les causes de la non mixité et de développer de concert une communication positive et partagée.

Au moment où ce plan doit être décliné par les différents acteurs, le gouvernement a souhaité que le CESE puisse apporter son expérience et ses conseils pour réussir leur mobilisation. Les acteurs économiques et sociaux doivent se donner des objectifs et même des modalités concrètes pour faire progresser la mixité, alors que l'expérience montre que cet enjeu est trop souvent perçu comme une question extérieure au monde du travail, la réflexion portant davantage sur les enjeux d'ordre psychologique que sur les leviers d'action concrets.

Le bureau a confié à la section du travail et de l'emploi le soin de préparer un projet d'avis sur le sujet qui sera présenté en séance plénière avant la fin de l'année. Le projet d'avis aura pour vocation

> *d'identifier les leviers de mobilisation des branches professionnelles et des acteurs de l'entreprise pour que la question de la mixité professimmelle soit prise en compte de manière transversale et dans le cadre d'une réf1exion à moyen terme sur la compétitivité de notre économie et de nos entreprises ;*
>
> *de proposer des actions de nature à agir sur les causes de la non-mixité (équilibre des temps de vie et organisations de travail) qui puissent être ensuite expérimentées dans les entreprises, et en particulier dans le tissu des PME ;*
>
> *de proposer sur quelques secteurs d'activité particulièrement importants des stratégies intégrées qui permettraient à des entreprises de trouver auprès des acteurs de la formation initiale des réponses à leurs besoins de recrutement ;*
>
> *d'examiner l'opportunité et les possibilités d'introduire des mécanismes d'incitations et/ou des dispositifs contraignants de manière à ce que la mixité professionnelle soit réellement incontournable.*

© - copyright CESE - Novembre 2026